Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212201826-20251127-CM_27_11_25_013-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 27 novembre 2025

Date de la convocation : 21 novembre 2025
Date d'affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.
Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Laure FINGOLO - Jean-Pierre BALLOUARD - Jeanne-Noëlle LAMOUR - Jean-Christophe BARBOT - Erwan CAMUS – Mikaël CORBEL - Guillaume LE COQU - Guillaume LE COMTE - Baptiste LE GALL – Philippe LE GUEN - David DOMALAIN Jean-François LE FLOCH – Gaëlle ROUTIER
Absents avec procuration :
Sandrine GUILLAUME qui a donné pouvoir à Patrick BRIGANT
Christine THOUÉNON qui a donné pouvoir à Jean-Pierre BALLOUARD
Laëtitia CORNILY qui a donné pouvoir à Laure FINGOLO
Gwendoline GUEGAN qui a donné pouvoir à Erwan CAMUS
Marie-Pierre LE MOUEL qui a donné pouvoir à Jeanne-Noëlle LAMOUR
Christophe LE BARTZ qui a donné pouvoir à Gaëlle ROUTIER
Denis FOLLET qui a donné pouvoir à David DOMALAIN
Secrétaire de séance : Mikaël CORBEL

DÉLIBÉRATION 27-11-25-013

Objet de la délibération : Bilan 2024-2025 de l'école JLMP et fixation du coût de revient d'un élève

M. le Maire présente le bilan présenté lors de la commission scolaire fait apparaître un coût de l'élève 2024/2025 global de 893,93 € (831,27 € pour 2023/2024) avec :

- Un coût de revient des maternelles de 1 673,46 € (contre 1 474,47 €) ;
- Un coût de revient des primaires de 464,62 € (contre 449,63 €).

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et un vote à main levée par 21 POUR valide le coût de revient global d'un élève qui s'élève à 893,93 € et fixe le coût de revient en maternelles à 1 673,46 € et en primaire à 464,62 €. Jean-Christophe BARBOT ne prend pas part au vote.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance,
Mikaël CORBEL